

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : ORC'Idées - Avenant n° 7 à la convention du 26 juin 2006 pour le solde de la phase 2

La 2ème phase du programme d'actions de l'Opération rurale collective ORC'Idées, conduite sous maîtrise d'ouvrage de la CDC du Vinobre, s'est achevée le 2 mars 2015.

Un bilan qualitatif et financier validé par la DIRECCTE constate un coût global des actions programmées évalué à 2 431 804,50€ et une participation du FISAC fixée à 62 190,03€ (actions relevant du fonctionnement de l'opération, c'est-à-dire subventions d'aide à la modernisation et investissement en signalétique exclus).

Le Président rappelle au conseil communautaire la convention entre les communautés de communes de Berg & Coiron, du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre et les communes de Saint Maurice d'Ardèche et de Vogüé, signée le 26 juin 2006 pour préciser les modalités de mise en œuvre de l'ORC'Idées et plus particulièrement les avenants n°2 du 29 juillet 2009, n°3 du 6 avril 2010 et n°4 du 8 février 2013 relatifs à la 2ème phase du programme d'actions, notamment la participation financière des collectivités partenaires.

Un bilan qualitatif et financier (joint en annexe à la présente) établit la participation de celles-ci à 142 588,27€ répartis comme suit :

Phase 2 : NB : acomptes 2010 versés suite à la signature de l'avenant n° 3

	Participation partie 1	participation partie 2	total participation	acomptes 2010	solde à verser
CCPAV	4 724,94	9 787,50	14 512,44	1 236,00	13 276,44
CC Vinobre	28 901,66	25 746,54	54 648,19	0	54 648,19
CC Berg&Coiron	38 638,00	22 886,79	61 524,79	5 946,00	55 578,79
St Maurice d'Ardèche	1 193,62	1 643,40	2 837,02	427	2 410,02
Vogüé	4 610,73	4 455,10	9 065,83	1 157,50	7 908,33
total	78 068,95	64 519,32	142 588,27	8 766,50	133 821,77

Ce tableau récapitulatif tient compte de la répartition des coûts selon les collectivités concernées par les actions relatives à la signalétique commerciale (Lachapelle sous Aubenas, Lavilledieu, St Didier sous Aubenas, St Etienne de Fontbellon, Villeneuve de Berg et Vogüé) et aux études de centralité (Lavilledieu et Villeneuve de Berg).

La convention du 26 juin 2006 précise qu'un avenant devra permettre au terme de la 2ème phase de l'ORC'Idées de constater les écarts et leurs incidences financières. Cet avenant permettra aussi à la communauté du Bassin d'Aubenas maître d'ouvrage de l'ORC'Idées, en remplacement de la communauté de communes du Vinobre, d'appeler le versement du solde de la participation des collectivités partenaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 7 à la convention du 26 juin 2006 avec les collectivités partenaires de l'ORC'Idées, ainsi que toute pièce relative à cette affaire, pour constater la fin de la 2ème phase du programme et ses conséquences financières.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le **22 FEV. 2018** par réception en Préfecture »

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le **22 FEV. 2018**

Le Président,
Louis BUFFET



en date du 22 FEV. 2018